



Chemin de la Pomme

Balisage



Carte IGN Série bleue 1021 O



Départ parking salle multisports Alice Milliat

2,5 km



0h40



0h20

Cette promenade à proximité du bourg relie entre elles les différentes plantations d'arbres à fruits, réalisées avec les enfants des écoles et le comité des fêtes, en lien avec la Fête de la Pomme.

Le thème de la Pomme fédère chaque année la vie associative de Sulniac, le deuxième dimanche d'octobre, et prolonge l'action du comité des fêtes pour :

- pérenniser la tradition des vergers d'autrefois qui produisaient les fruits et la boisson des Sulniacois et de leurs voisins.
- conserver les variétés locales de nos anciens vergers.



Depuis Kermartin, à l'entrée du parking de la salle Alice Milliat, emprunter la voie piétonne parallèle à la route en direction du giratoire du Ténéno. Vous longez la prairie de la mini-ferme (lieu de vie des moutons, chèvres, âne, volaille, ...). Au bout de la clôture, à la hauteur de l'aire de pique-nique, tourner à gauche et traverser la route. En face, le chemin vous conduit au verger pédagogique (plantation réalisée en 2010 avec les écoliers). Plus loin à gauche s'étend sur plusieurs lignes le verger du comité des fêtes (conservatoire de variétés locales).

Prolonger la balade dans le chemin creux, prendre à gauche la voie bitumée. A la route, traverser, reprendre à droite le piétonnier parallèle à la route en direction de Kermartin. Traverser le giratoire et suivre la contre allée à gauche de la route d'Elven. Poursuivre vers le bosquet, à droite un chemin creux et une passerelle donnent accès au chemin en bord de route (à gauche, vous découvrirez le verger des écoles).

Au bout du verger obliquer à gauche et entrer en sous-bois (des arbres remarquables bordent le côté droit). Au bout un plateau permet de regagner le sentier qui grimpe (à gauche du poste de relevage), il vous mène aux maisons puis au chemin des écoles pour un retour vers le point de départ en passant devant la salle des fêtes (à gauche).

Chemin de la Pomme



SCAN25®
©IGN-2015
Autorisation n°40-15.78



Eglise